



Lettre de congé pour vente appartement

Par **LOLO**, le **24/08/2011** à **16:54**

Bonjour, voila ma question j ai un appartement qui est actuelement loué donc le bail arrivée a terme en aout donc j ai envoyé une lettre au locataire que je ne renouvellerai pas le bail pour cause que j aillai le vendre je lui est proposer de l acheter se qu il a refuser j ai bien envoyer le courrier en RAR 6 mois avant la fin de son bail .Aujourd hui donc il devrait sortir le 31/08/2011 que doit je faire s il reste dans le logement surtout que depuis je n aipu faire aucune visite car il n est jamais disponible pour les RDV et vu que je ne renouvelle pas le bail doit je continuer a encasser les loyer vu qui na plus de bail merci.

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **17:32**

A quelle date, précisément, le locataire a reçu le congé (date sur l'AR en votre possession) ?
Quelle est la date de signature de bail ?

que dit le congé EXACTEMENT ?